

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-046**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME SÉVERINE LAMBERT**

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que tous les adjoints ont reçu délégations,

Considérant que Madame Séverine LAMBERT a été élue conseillère municipale aux élections du 22 mars 2026,

Arrête,

ARTICLE 1er : Madame Séverine LAMBERT est nommée conseillère déléguée chargée des animations et de l'attractivité du Cœur de Ville

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Séverine LAMBERT,
- Maëva DURAK
- La Direction Générale des Services
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026

Le Maire,



Mathieu DEBAIN